

PANORAMA

Cahier thématique



Partenariats public-privé et perspectives dans le domaine vétérinaire



PERSPECTIVES

|

DOSSIER

|

AUTOUR DU MONDE

En Tunisie, le mandat sanitaire est régi par la législation. Le mandat sanitaire est un accord entre les Services vétérinaires publics et les vétérinaires privés accrédités qui permet aux autorités tunisiennes de mettre en place des campagnes de vaccination contre des maladies animales réglementées, telles que la fièvre aphteuse, gratuitement pour l'ensemble des éleveurs. Ce programme a été lancé en 2006.

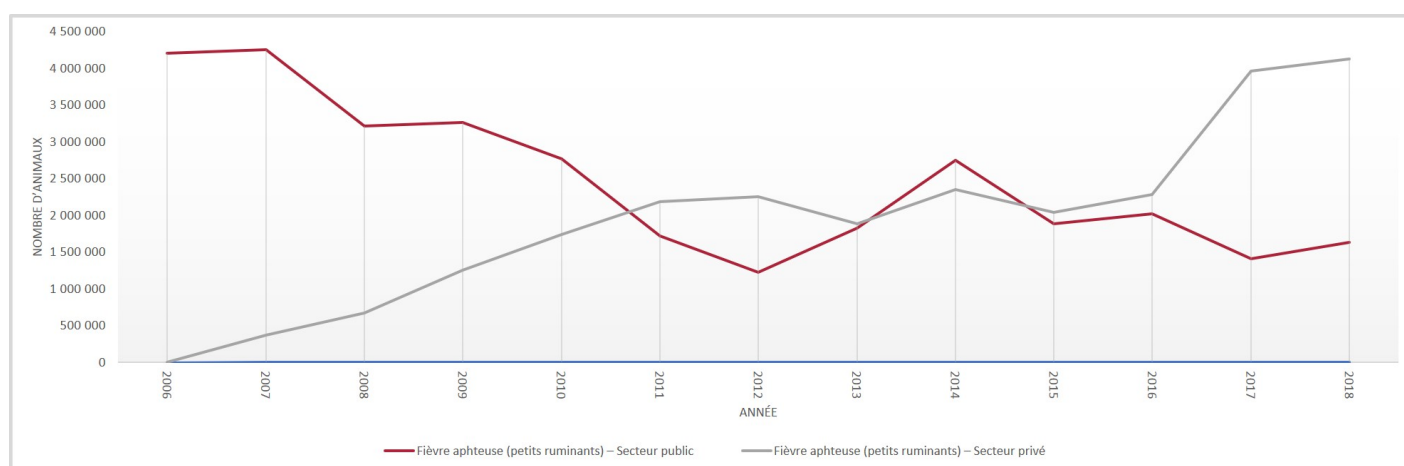
Au commencement de ce partenariat public-privé (PPP), on comptait 10 vétérinaires privés dans 6 gouvernorats pilotes. À ce jour, sur 609 vétérinaires privés, 245 sont titulaires d'un mandat sanitaire pour mener des campagnes de vaccination.

Le programme du mandat sanitaire a permis le développement progressif d'une collaboration favorable aux deux parties

Au cours de la dernière décennie, les responsabilités croissantes des Services vétérinaires publics tunisiens se sont vu amplifiées par plusieurs problématiques mondiales, en particulier les menaces croissantes de maladies animales transfrontalières. De plus, la diminution des budgets alloués aux Services vétérinaires a fait de la lutte contre les maladies un défi à relever. Le programme du mandat sanitaire a permis l'instauration progressive d'une collaboration et d'un partenariat « gagnant-gagnant » entre le secteur vétérinaire public et le secteur vétérinaire privé dans le domaine de la vaccination prophylactique des petits ruminants.

En conséquence de ce partenariat, la couverture vaccinale pour les maladies à déclaration obligatoire des petits ruminants, telle que la fièvre aphteuse, a régulièrement augmenté, passant de 48 % en 2006 à 75 % en 2018. De plus, la durée des campagnes de vaccination s'est considérablement raccourcie (60 jours au lieu de 120).

L'analyse coût/bénéfice a également apporté la preuve qu'il en résultait, pour le budget de l'État, un bénéfice net de 0,045 USD par animal vacciné [1].



Évolution de la participation du secteur public et du secteur privé dans les campagnes de vaccination contre la fièvre aphteuse en Tunisie sur la période 2006–2018. © Direction générale des Services vétérinaires, Ministère de l'agriculture de Tunisie

En outre, ce programme a ouvert des perspectives d'emploi pour les vétérinaires fraîchement diplômés. De fait, il représente l'un des principaux éléments moteurs pour inciter les jeunes vétérinaires à se lancer dans l'exercice libéral

de leur activité dans des zones rurales mal desservies.

La mise en œuvre du mandat sanitaire est une façon de garantir la prestation durable des activités de services vétérinaires.



Un vétérinaire privé titulaire du mandat sanitaire vaccine le bétail contre la fièvre aphteuse dans le gouvernorat de Béja, en Tunisie. © Hajer Kilani

La mise en œuvre du mandat sanitaire s'est vue couronnée de succès dans de nombreux domaines et les résultats sont considérés comme satisfaisants. Il s'agit d'une façon concrète de garantir la prestation durable des activités de services vétérinaires.

L'engagement du secteur privé peut être étendu à différents domaines, tels que les enquêtes épidémiologiques (collecte d'échantillons lors des foyers), le diagnostic de la tuberculose animale et la sécurité sanitaire des aliments.

Enfin, la pérennité de ce programme est déterminée par son financement. En Tunisie, ce programme repose exclusivement sur des financements publics. C'est la raison pour laquelle un fonds de santé animale spécifique est nécessaire pour assurer une prestation durable des activités de services vétérinaires.

<http://dx.doi.org/10.20506/bull.2019.3.3054>

AUTOUR DU MONDE

► HISTOIRES À SUCCÈS

Le mandat sanitaire en matière de lutte contre les maladies animales

RÉSUMÉ

En Tunisie, la mise en œuvre du mandat sanitaire s'est vue couronnée de succès dans différents domaines et les résultats sont jugés satisfaisants. Il s'agit d'une façon de garantir la prestation durable des activités de services vétérinaires.

MOTS-CLÉS

#brucellose, #fièvre aphteuse, #mandat sanitaire, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #partenariat public/privé, #Tunisie, #vaccination.

AUTEURS

S. Zargouni⁽¹⁾, S. Ferchichi⁽²⁾, A. Ripani⁽³⁾, R. Bouguedour⁽³⁾ & M. Zrelli^{(1)*}

(1) Direction générale des Services vétérinaires, [Ministère de l'agriculture de Tunisie](#).

(2) [Centre national de veille sanitaire](#), [Ministère de l'agriculture de Tunisie](#).

(3) [Représentation sous-régionale pour l'Afrique du Nord](#), [Organisation mondiale de la santé animale \(OIE\)](#).

* Contact auteurs : zrelli.malek@iresa.agrinet.tn

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.



© OIE/ Nazaria Nyaga

RÉFÉRENCES

1. Drira H. & Le Brun Y. (2008). – Deuxième mission d'appui au fonctionnement du mandat sanitaire. Projet de renforcement des services d'appui à l'agriculture. Prêt BIRD (Banque internationale pour la reconstruction et le développement) n° 7063-TN.

L'OIE est une organisation internationale créée en 1924. Ses 182 Pays membres lui ont donné pour mandat d'améliorer la santé et le bien-être animal. Elle agit avec l'appui permanent de 312 centres d'expertise scientifique et de 12 implantations régionales présents sur tous les continents.



Suivez l'OIE sur www.oie.int



@OIEAnimalHealth



World Organisation for Animal Health - OIE



OIEVideo



World Organisation for Animal Health



World Organisation for Animal Health (OIE)



Version digitale : www.oiebulletin.com



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE

Protéger les animaux, préserver notre avenir

12, rue de Prony - 75017 Paris, France
Tél. : +33 (0)1 44 15 18 88 - Fax : +33 (0)1 42 67 09 87 - oie@oie.int